



DÉPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE DE  
MAINTENON

**Arrêté N°2026/056**

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE  
FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE  
SIGNATURE AUX ADJOINTS**

**Madame LETAILLEUR Isabelle  
Maire-Adjointe**

**NOUS**, Maire de la Commune de **MAINTENON**,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-23

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n° 20.03.2026/018 du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à huit le nombre des adjoints au maire,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame LETAILLEUR Isabelle en qualité de deuxième adjointe au maire, en date du 20 mars 2026.

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame LETAILLEUR Isabelle adjointe au maire relevant du domaine scolaire et ce à compter du 25 mars 2026.

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1er :** En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame LETAILLEUR Isabelle, adjointe au maire, est déléguée aux affaires relevant du domaine scolaire et ce à compter du 25 mars 2026.**

A ce titre, elle sera notamment en charge des questions relatives aux affaires scolaires, elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous les fonctions et missions relatives à ses délégations.

**ARTICLE 2 :** Délégation permanente est également donnée à Madame LETAILLEUR Isabelle, Adjointe, à l'effet de signer tous les documents, courriers concernant :

- Le domaine scolaire

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**ARTICLE 3 :** La signature par Madame LETAILLEUR Isabelle des pièces et actes cités à l'article 2 devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire »

**ARTICLE 4 :** ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet d'Eure et Loir
- Le service de gestion comptable de Chartres,
- L'intéressée

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, et publié.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée*

Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire par le maire  
Compte tenu de la réception en préfecture le 25 mars 2026 et la notification à l'intéressée le :

Spécimen de signature : LETAILLEUR Isabelle

Affiché en mairie le 26 mars 2026

Fait à Maintenon, le 25 mars 2026

Le Maire,

Thomas LAFORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802276-20260325-2026-056-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Publication : 25/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation